



Amis de la Plongée Sous-Marine

APSM

Informations année 2025-2026

Séances en piscine

Piscine des Bussys : 94 rue des Bussys, 95600 Eaubonne

Piscine « Tournesol » Marcellin Berthelot : 25-27 rue de l'Yser, 95120 Ermont

Enfants (8-12 ans) : samedi de 13h à 14h, piscine Tournesol / reprise le 20 septembre

Adolescents (13-17 ans) : mardi de 20h45 à 22h, piscine Tournesol / reprise le 17 septembre

Adultes : mercredi de 20h30 à 22h, piscine des Bussys / reprise le 1^{er} octobre

Hockey subaquatique : mardi de 21h15 à 22h15, piscine des Bussys / reprise le 30 septembre

et vendredi de 20h30 à 22h, piscine Tournesol / reprise le 19 septembre

Nage avec palmes et apnée : samedi de 12h à 12h45, piscine Tournesol / reprise le 27 septembre

Tarifs : adultes : 200€ ; couples : 380€ ; enfants /ados : 170€ ; hockey : 160€

Adhésion

Pour les nouveaux adhérents : l'adhésion se fait via HelloAsso dans la quinzaine qui suit la rentrée.

Le renouvellement d'adhésion se fait via HelloAsso



Pour des raisons d'assurance, tout adhérent ne remettant pas son dossier complet (règlement, CACI et assurance) au plus tard le 5 novembre 2025 se verra refuser l'accès au bassin.

Certificat médical

La pratique de la plongée sous-marine est assujettie à la délivrance d'un certificat médical de non-contre-indication délivré par un médecin. Ce certificat médical devra être renouvelé avant expiration (12 mois).

Pour un plongeur préparant le niveau 4, ce certificat doit être établi par un médecin du sport, hyperbare ou fédéral.

Assurance

La licence fédérale comprise dans le montant de l'adhésion à l'APSM permet la souscription à une assurance en responsabilité civile. **C'est une démarche individuelle.**

Nous vous recommandons de souscrire cette complémentaire personnelle auprès du Cabinet Lafont, assureur fédéral dont les prestations sont adaptées à notre activité. Vous pouvez souscrire une responsabilité civile auprès de l'assureur de votre choix.

Quelle que soit la solution retenue, vous devez transmettre une attestation d'assurance spécifiant en toutes lettres la couverture de la pratique de la plongée sous-marine en piscine et en sites naturels, en France et à l'étranger.

Le cabinet Lafont est le courtier officiel choisi par la *Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins* pour couvrir l'ensemble de ses activités : <https://ffessm.lafont-assurances.com>

Contrats proposés et leur tarif :

Loisir 1 : 24,20 €

Loisir 1 top : 46.35 €

Loisir 2 : 28,85 €

Loisir 2 top : 57,70 €

Loisir 3 : 49,45 €

Loisir 3 top : 95.8 €

Piscine seule (pour le hockey) : 13,40 €

Le détail des garanties est consultable sur le site du cabinet Lafont, l'accès n'étant possible qu'avec le numéro de licence délivré par la FFESSM.

Amis de la Plongée Sous-Marine 25/27 rue de l'Yser 95120 Ermont

<http://www.apsm95.fr>



Ne pas jeter sur la voie publique